

impulsion

Le Bulletin officiel de la commune de **Dison** - n° 15 juin 2011

- > Ecologie : chasse au gaspi
- > Sport : il n'est pas trop tard
- > Culture : les ateliers sont là
- > Société : entre détente et civisme



DISON

ENTRE VILLE ET CAMPAGNE



EDITORIAL

Servir Dison avec vous ?

A la rentrée de septembre, nous serons à un an de la prochaine campagne pour les élections communales d'octobre 2012.

Nous serons appelés à élire 25 conseillers, deux de plus qu'actuellement puisque pour la première fois depuis quarante ans, nous avons franchi le cap des 15000 habitants et ce nombre ne fait qu'augmenter tant l'attractivité de notre Commune est de plus en plus grande dans la région verviétoise.

Le Bourgmestre sera également choisi par vous à l'occasion de ces élections communales.

Le Conseil communal est l'organe démocratiquement élu qui gère et administre la Commune. Chacun de nos 25 conseillers est donc responsable de la bonne gestion de Dison.

Pour cela, il faut être à l'écoute de nos concitoyens et accepter de les représenter et d'œuvrer pour qu'il fasse toujours meilleur de vivre à Dison pour chacun de ses habitants, sans distinction de quelle que nature que ce soit.

Et vous qui nous lisez, pourquoi ne seriez-vous pas du nombre des élus de demain au service de Dison ?

Pourquoi ne pas y réfléchir et vous engager quelle que soit votre appartenance à un parti politique démocratique ?

Vous avez une année entière pour y songer et vous décider.

2 Edito du bourgmestre Y.Ylief

Sommaire

3 Kilis Wash "Ze lavoir social"

Les détenteurs de chiens sur la voie publique - une question de civisme

4-5 Plantation et entretien des arbres et haies

6 Quoi de neuf sur Dison.eu ?

7 Les petites consommations font les grosses factures

8 Plan de cohésion sociale - Espace détente

9 Les ateliers créatifs du CCD

10 Les écoles communales disonaises - le bon choix

11 Faites du sport

12 Une signalétique d'accueil à Dison

SOMMAIRE

impulsion
le Bulletin officiel de la commune de Dison - n° 15 - juin 2011

Tirage : 6200 exemplaires

Distribution : toutes boîtes

Coordination : Jean-Paul MAWET

Editeur responsable

& Rédaction : Administration communale de Dison

Rue Albert 1er, 66

Tél : 087/39 33 40

Fax : 087/34 15 87

www.dison.eu

Mise en page : perspectives



Communiqué de presse : A Dison, appel aux détenteurs de chiens qui souillent les trottoirs et les lieux publics

A Dison, comme dans les autres communes, nombre d'habitants se plaignent à juste titre des crottes de chiens qui souillent les trottoirs et les espaces publics jusque et y compris les coins de jeux réservés aux enfants.

Le Règlement de Police de la Zone de police Vesdre applicable à Dison prévoit bien que les détenteurs de chiens doivent ramasser les crottes de leurs chiens lorsque'elles se trouvent sur la voie publique sous peine d'une amende administrative qui peut se monter à plusieurs dizaines d'euros et en cas de récidive, à plus de cent euros.

De telles infractions sont régulièrement constatées par la police locale.

Des procès-verbaux sont dressés et l'agent sanctionnateur communal inflige l'amende permise par la législation concernée.

Afin que la Commune soit davantage encore plus propre, le Collège communal vient de décider d'acquérir des distributeurs de sachets pour chiens qui seront placés très prochainement à l'entrée du Parc du Château d'Ottomont à Andrimont, sur l'Esplanade de la Libération et sur le parking communal de la rue des Ecoles à Dison.

Le coût de ces distributeurs est de plus de 3.000 euros.

Le Collège communal, et le Bourgmestre Yvan Ylief en particulier, espèrent que les détenteurs de chiens se feront un devoir d'utiliser comme il convient ces distributeurs de sachets pour chiens, entièrement gratuits.



Véronique Bonni | Echevine de l'enseignement, de la culture, de l'environnement, du logement, de la régie de quartier, de la rénovation urbaine, de la crèche, de la petite enfance, du conseil communal des enfants, des activités parascolaires, de la lecture publique



Régie des Quartiers Havre-Sac Asbl
Services d'activités citoyennes de Neufmoulin
Agréée par le Gouvernement wallon

Place Jean Roggeman, 19 - 4820 Dison
Tel : +32 87/35.46.60 - Fax : +32 87/78.36.12
E-mail : neufmoulin@skynet.be
Numéro d'entreprise : 871.246.872
Compte Dexia : 068-2417474-67

KILIS WASH ze lavoir social

Outil de rencontre et d'harmonisation sociale au sein du quartier de Neufmoulin, la régie développe des activités citoyennes et d'insertion socioprofessionnelle. Dans le cadre de ses actions de redynamisation de quartier et afin de développer ses services de proximité pour la population, la Régie des Quartiers Havre-Sac Asbl vous propose son nouveau projet : Kilis Wash « Ze lavoir social ». Le lavoir social permettra aux personnes du quartier qui le souhaitent de venir entretenir leur linge à un prix très abordable : le lavoir social dispose d'un local adéquat avec 2 machines à lessiver, 3 séchoirs et des tables de repassage.

Kilis Wash vous accueille:

Où : Place Jean Roggeman, 19 4820 DISON - Tél 087/35 46 60
Quand : Du lundi au Jeudi de 9h à 15h30 et le vendredi de 9h à 14h
Combien : 1 machine = 1 euro,
1 séchoir = 1 euro





Plantation et entretien des arbres et haies

Introduction

En matière de plantations, on peut classer les arbres suivant leur hauteur théorique :

- les **arbres à haute tige** sont des arbres qui peuvent atteindre une hauteur de **plus de 3 mètres**
- les **arbres à basse tige** sont des arbres qui par nature ne peuvent dépasser une hauteur de 3 mètres.

Quant aux haies, on parle souvent de **haies vives** c'est à dire de haies constituées d'arbustes, de ronces, d'épines et (ou) de branchages vivants entrelacés.

Il existe également des **arbres et haies remarquables** : ils présentent un intérêt esthétique et paysager, ils sont recensés et répertoriés dans un ouvrage (1)

Ces arbres et haies ont fait l'objet d'un article précédent dans « Impulsion ».

Quelles sont les distances de plantation à respecter ?

Les **arbres à haute tige** doivent être plantés à **2 m minimum** de la limite séparative, cette distance est calculée à partir du cœur de l'arbre (article 35 du Code rural)

Les **arbres à basse tige** doivent être plantés à **0,50 m minimum** de la limite séparative (idem)

- NB : - un arbre à haute tige taillé à une hauteur inférieure à 3 m n'est pas considéré comme un arbre à basse tige
- un arbre à basse tige qui pousse exceptionnellement haut est à considérer comme un arbre à haute tige

Quant aux **haies vives** et quelle qu'en soit l'essence, elles doivent être plantées à **0,50 m minimum** de la limite séparative (article 30 et 35 du Code rural).

Une haie mitoyenne (qui sépare deux biens clôturés) peut être plantée à frais communs, sans aucune distance à respecter, sur la limite des deux terrains (article 32 et 33 du Code rural)

Ces distances de plantation sont valables aussi bien en ville qu'à la campagne. Elles peuvent être modifiées par un règlement communal ou provincial ou encore par des prescriptions urbanistiques liées à un lotissement ou à un plan communal d'aménagement (PCA)

Comment réagir en cas de non respect des prescriptions ?

Si le voisin ne respecte pas parfaitement les prescriptions décrites ci-dessus, il suffit souvent de **se parler pour éviter le conflit**. Si les deux parties sont de bonne foi, on pourra trouver une solution satisfaisante. Par contre, si le voisin ne veut rien entendre et donc que tout **dialogue** devient **impossible**, une **conciliation** peut être demandée par écrit auprès du **Juge de paix**.

En cas de réponse positive, le Juge de paix réunira les parties afin de tenter de **dégager un accord**. Dans le cas contraire, le Juge de paix établira un procès verbal de non conciliation.

La partie lésée n'aura plus qu'une seule possibilité : intenter une action auprès du tribunal compétent pour ce genre de litige.

1. voir « Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie »





Informations complémentaires

Un dépliant édité par la région wallonne « Des haies pour préserver l'harmonie de nos paysages » et un feuillet communal d'information intitulé « Arbres et haies » peuvent être obtenus au service de l'urbanisme (personne de contact : Melle. Valérie Bolland 087 393377).



Des changements importants au service «Urbanisme»

Depuis la présentation du service de l'urbanisme dans « Impulsion » de mars 2010, celui-ci a connu quelques changements importants.

En effet, suite au départ le 1er mars dernier de Mademoiselle I. Lutteri, conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme, Mademoiselle Rachel Dortu, architecte de formation, engagée au 1er octobre 2009 en qualité d'agent technique, a été promue «conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme» le 1er avril et ce dans le cadre d'une procédure de recrutement avec appel public.

Un nouvel agent technique a donc été recruté par appel public pour remplacer Mademoiselle Dortu dans sa fonction précédente.

Il s'agit de Mademoiselle Marie France Deberg, bachelière en agronomie, qui depuis le 1er juin traite essentiellement les analyses techniques des demandes de permis d'urbanisme, les demandes de recherches notariales et vérifiera les implantations des nouvelles constructions.



Mlle Rachel Dortu, conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme (tél : 087 393376)



Mlle Marie-France Deberg, agent technique (tél : 087 393388)



Petit rappel - Un nouveau module est disponible dans les Services en Ligne :

Demande d'insertion d'une activité à l'agenda communal:

Ce module est à disposition de toutes les associations, n'hésitez pas à l'utiliser, ainsi vos activités seront visibles sur le site internet de Dison

Accessible via le site internet communal :

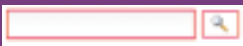
<Pour aller plus vite ...> <Administration en ligne> <Services en ligne>

Ou directement via <http://dison-citoyen.lescommunes.be>

Vous trouverez le mode d'emploi sur la page d'accueil du site sous le titre <Vous désirez proposer une activité à l'agenda communal ?> sous la rubrique <Informations>

La fonction de Recherche du site internet communal : Un outil bien pratique et performant. N'hésitez pas à l'utiliser pour trouver l'information dont vous avez besoin

N'importe où sur le site internet, en haut à droite se trouve la fonction de recherche :



Il s'agit d'un outil puissant qui va vous proposer TOUTES les pages contenant le mot que vous aurez introduit.

Par exemple, j'aimerais trouver des informations sur les travaux en cours sur le territoire de la Commune :

J'entre le mot « travaux » dans le rectangle de recherche,



clic sur la loupe et apparaît plus de 50 éléments contenant ce mot, dont les premiers concerne les travaux en cours. Rapide et efficace



e-TIC DISON



Vous cherchez une information sur votre Commune : <http://www.dison.eu>
Pour toutes questions ou suggestions concernant le contenu de notre site internet : info@dison.be



Appareils électriques et matériel informatique...

Surfer sur Internet, imprimer des documents, écouter de la musique, regarder la télévision... Beaucoup de nos loisirs (ou de nos professions !) font appel à des appareils électriques qui, souvent, restent branchés en permanence et consomment de l'énergie... **pour rien !**

Sur une année, les consommations cumulées des petits appareils électriques branchés inutilement coûtent en moyenne 27 € par ménage... et bien plus pour les fans de technologie de pointe et les accros du mode veille !

Cette dépense inutile est-elle inévitable ?

Heureusement non ! Voici quelques petits trucs pour éviter les surprises...

J'éteins mon ordinateur...et ses périphériques !

Lorsque vous n'utilisez pas votre **ordinateur**, ne le laissez pas en veille, éteignez-le ! En effet, en veille, certains ordinateurs consomment presque autant que lorsqu'ils sont allumés. Pensez également à éteindre votre écran, qui continue à consommer quand l'ordinateur est éteint.

De même, votre **modem** peut être éteint lorsque vous ne désirez

Et mes autres appareils électriques ?

Télévision, lecteur DVD, décodeur, chaîne hi-fi... tous ces appareils restent bien souvent en « stand by » lorsqu'on ne s'en sert pas et consomment donc de l'énergie. Lorsque l'on sait que ces appareils sont utilisés en moyenne moins de 4 heures par jour, on se rend compte qu'ils consomment inutilement la plupart du temps !

Un bon plan : quand vous n'utilisez pas ces appareils, éteignez-les complètement en actionnant le bouton « on/off » situé sur l'appareil lui-même. Attention, « éteindre » un appareil avec la télécommande le met en « stand by » ! Et si l'appareil ne dispose pas d'un bouton « on/off » ? Le plus simple est de le brancher sur une prise à interrupteur, ou de le débrancher lorsqu'on ne s'en sert pas.

Mon chargeur consomme-t-il ?

Il est tout à fait inutile de laisser les chargeurs (GSM, brosse à dent, piles,...) branchés en permanence, puisque qu'ils continuent à consommer même s'ils ne sont plus reliés à l'objet à charger.



... les petites consommations font les grosses factures

pas surfer sur Internet... Vous économisez de l'énergie et, si vous utilisez le Wifi, vous évitez que l'on pirate votre connexion.

Un bon plan : branchez tous vos appareils informatiques (ordinateur, écran, imprimante, scanner, modem...) sur un bloc multiprise à interrupteur. Vous ne devrez plus penser qu'à un seul bouton !

Mon **imprimante** : si j'imprime, elle consomme... Si je n'imprime pas, elle consomme aussi !

Votre ordinateur est souvent accompagné de **périphériques**, comme une imprimante, un scanner ou encore des baffles. Très pratiques, ces accessoires sont cependant inutilisés la plupart du temps. Et s'ils sont allumés alors que vous ne vous en servez pas, ils consomment...vraiment inutilement !

Un bon plan : laissez-les éteints et ne les allumez que lorsque vous en avez besoin... sans oublier de les éteindre après.

Un bon plan : n'oubliez pas de les débrancher une fois les appareils chargés.





Plan de cohésion sociale

Le Plan de Cohésion Sociale propose des animations ludiques, sportives, culturelles et éducatives pour les familles pendant les mois de juillet et août dans les espaces détente de 3 quartiers de la Commune : Fonds-de-Loup (rue de la Limite), Renoupré (plaine de jeux) et Centre de Dison (Esplanade ou rue du Biez).

Ces différentes activités sont mises en place afin de créer un « esprit de quartier » dans plusieurs endroits de la Commune, permettre aux habitants de sortir de leur isolement et favoriser la mixité culturelle.

Cette action est réalisée avec le soutien de la Région wallonne



Wallonie

Quartier de Fonds-de-Loup, rue de la Limite :

La rue sera interdite à la circulation pendant les deux mois d'été afin de permettre aux familles de disposer d'un espace pour se retrouver et laisser jouer les enfants en toute sécurité.

Ces espaces sont mis à disposition de la population locale sous leur responsabilité.

Programme des activités :

Mercredi 6 juillet à pd 14H00 : lecture de rue (bénévole de l'école de devoirs)

Lundi 11 juillet à pd 14H00 : badminton

Mercredi 20 juillet à pd 14H00 : lecture de rue (bénévole de l'école de devoirs)

Lundi 25 juillet à pd 14H00 : animation propreté

Vendredi 5 août à pd 16H00 : création de lanterne et balade contée en soirée

Mercredi 17 août à pd 14H00 : lecture de rue (bénévole de l'école de devoirs)

Judi 18 août à pd 14H00 : atelier réparation de vélo

Vendredi 19 août à pd 14H00 : balade vélo

Vendredi 26 août à pd 20H30: cinéma de quartier en collaboration avec le Régie de quartier.

Mercredi 31 août à pd 14H00 : lecture de rue (bénévole de l'école de devoirs)

Centre de Dison

Le centre de Dison ne dispose pas d'un endroit spécifiquement destiné aux familles et permettant aux enfants de jouer en toute sécurité mais vu l'espace offert par l'esplanade et le petit espace aménagé rue du Biez, nous pouvons tout de même y proposer plusieurs activités.

Programme des activités :

Mardi 5 juillet : Esplanade de 8H30 à 16H00 : Techni Truck : véhicule de promotion des métiers techniques en pénurie

Lundi 11 juillet : Esplanade à pd 14H00 : lecture de rue et jeux

Mercredi 20 juillet : rue du Biez à pd 16H00 : pétanque

Mercredi 27 juillet : rue du Biez à pd 14H00 : lecture de rue et jeux

Lundi 1er août : Esplanade à pd 14H00 : badminton

Vendredi 12 août : Esplanade à pd 14 H00 : quizz dessins animés

Mercredi 24 août : rue du Biez à pd 14 H00 : bricolage

Quartier de Renoupré

Le quartier dispose déjà d'une infrastructure (plaine de jeux) permettant aux familles de se retrouver et laisser jouer les enfants en toute sécurité. Nous profitons de cet espace pour y proposer des activités

Programme des activités :

Lundi 4 juillet à pd 14H00 : Pictionary géant
Vendredi 15 juillet à pd 14H00 : lecture de rue avec animation

Lundi 18 juillet à pd 14H00 : badminton

Lundi 25 juillet à pd 14H00 : bricolage

Mardi 2 août : animation propreté

Mercredi 9 août à pd 14H00 : lecture de rue et jeux

Mercredi 17 août à pd 14H00 : Quizz dessins animés



Si vous souhaitez plus de renseignement sur ces différentes activités n'hésitez pas à nous contacter au 087/46.99.84.

Personne de contact :
Christine Petit-Jean, Chef de projet





Ateliers créatifs du centre culturel de Dison

Saison 2011/2012

Ateliers Musicaux:



Apprendre un instrument sans solfège dans une ambiance conviviale, c'est tout-à-fait possible et c'est ce qui fait la renommée des ateliers musicaux du Centre culturel de Dison !

Ouverts à tous et à toutes, « Les Ateliers » vous proposent d'apprendre à développer votre créativité avec différents instruments:

guitares acoustiques, guitares électriques, basse, batterie, saxophone, violon, synthétiseurs, percussions, chant, piano, harmonica. Pour les plus avancés, l'atelier composition en groupe est devenu incontournable. De plus des masterclasses en guitare et chant seront proposées en cours de saison.

Les enfants ne sont évidemment pas oubliés avec des ateliers guitare, piano, éveil musical et rythme.

Nos ateliers se déroulent généralement en soirée, dans les locaux de l'Athénée Royal rue Thil Lorrain à Verviers, d'octobre à mai.

Ateliers d'Expression:



Nous vous proposons également une série d'ateliers artistiques qui vous apprendront d'autres techniques créatives telles que : Aquarelle, Dessin d'observation, Art floral, Danse funky, Claquettes, Impro théâtre et Cuisine aux saveurs d'antan, Travail artisanal du cuir, Céramique et Poterie, Danse Country et Raggamufin. Depuis l'an dernier, nous avons aussi des Danses Africaines et Afro-jazz et un atelier d'initiation à l'écriture de Nouvelles.

D'autres nouveautés telles que Danse Orientale ou Cuisines d'Europe sont en cours d'élaboration pour la saison à venir. Vous pourrez les découvrir dans le nouveau livret des ateliers.

Détails pratiques:

Brochure d'information et bulletin d'inscription disponibles dès la mi-août sur simple demande par téléphone au Centre culturel 087/ 33 41 81, ou jpk@ccdison.be ou téléchargeables à partir de cette date sur www.ccdison.be.

Séance d'information prévue le 8 septembre entre 18 et 21 heures à l'Athénée Royal rue Thil Lorrain à Verviers. Les cours débutent début octobre.





Confiez l'avenir de vos enfants aux écoles communales de Dison



9 écoles maternelles et primaires :

1° ECOLE DU HUSQUET

Rue de Husquet, 27 à 4820 DISON - Tél. 087/33.75.49

Directrice f.f: Madame Chantal DETHIER-DE LUCA

dirhusquet@ecolehusquet.be

2° GROUPE SCOLAIRE LUC HOMMEL

a) ECOLE LUC HOMMEL, place Luc Hommel, 15 à 4820 DISON - Tél. 087/33.76.37

dirhommel@ecoleluhommel.be

b) SECTION DE MONT, rue de Mont, 117 à 4820 DISON - Tél. 087/33.67.16

Directeur : Monsieur Alain VOIGT

3° ECOLE HEUREUSE

Rue de Verviers, 310 à 4821 ANDRIMONT - Tél. 087/33.37.09

Directeur : Monsieur Michel BOUHY

dirheureuse@ecoleheureuse.be

4° GROUPE SCOLAIRE DU CENTRE

a) ECOLE DU CENTRE, rue Sous-le-Château, 18 à 4821 ANDRIMONT - Tél. 087/33.24.85

dircentre@ecoleducentre.be

b) SECTION DE RENOUPRE, rue Henripré, 14 à 4821 ANDRIMONT - Tél. 087/33.32.53

Directeur : Monsieur Jean-Pierre BIDOUL (gsm : 0476/302.588)

5° GROUPE SCOLAIRE DE FONDS-DE-LOUP

a) ECOLE DE FONDS-DE-LOUP, place Simon Gathoye, 2 à 4821 ANDRIMONT - Tél. 087/33.64.24

dirfonds@ecolefondsdeloup.be

b) SECTION DE WESNY, rue d'Andrimont, 131 à 4821 ANDRIMONT - Tél. 087/33.12.16

c) SECTION DE NEUFMOULIN, place Jean Roggeman, 19 à 4820 DISON - Tél. 087/33.69.62

Directeur : Monsieur Christian ERNST

Rentrée des classes :

le jeudi 1er septembre 2011

Inscriptions : au siège des écoles de 10 à 12h
les mardi et mercredi 30 et 31 août 2011.

Renseignements :
Administration communale de Dison
Rue Albert 1er, 66
4820 Dison
087/39.33.40

Permanence de l'Echevine de l'Enseignement:
Melle Véronique BONNI
Sur rendez-vous
087/39.33.40



je cours pour ma forme.be



Pour tous renseignements complémentaires, l'ASBL Jeunesse et Sports est à votre disposition.
 Téléphone : 087 / 33.55.80
 Email : asbl.jeunesse-sport@skynet.be
 Internet : www.dison.eu ou www.jecourspourmaforme.be

Rentrée et activité physique

Pour une rentrée sportive, l'ASBL Jeunesse et Sports - CSLI - Dison a décidé d'adhérer au programme de formation déjà bien connu qu'est « Je cours pour ma forme ».

Une manière différente de reprendre ou de prendre contact avec le monde du sport et le plaisir de la course à pied. Un coach, un groupe et des progrès accomplis sur trois mois, avec comme objectif au bout des 12 semaines de formation la possibilité de courir sans s'arrêter 5 km pour les débutants et 10 km pour les confirmés.

Un carnet santé pour noter les entraînements et visualiser au fil des semaines l'amélioration du rythme cardiaque et les mètres parcourus. Pas d'investissement conséquent, une paire de chaussures de sport suffit pour entamer le programme.

La bonne humeur et l'envie de partager une nouvelle aventure sont les bienvenues pour maintenir ou relancer la motivation du groupe. L'esprit de compétition n'est pas présent dans ce programme, l'entraide et le soutien sont les maîtres mots pour permettre au groupe de progresser avec l'aide d'un coach formé qui dispensera trucs et astuces pour que chaque séance d'entraînement soit un vrai moment de détente et un facteur de bienfait pour la santé.

Chacun, hommes, femmes, jeunes, adultes ou seniors, est le bienvenu. La prochaine session débutera le 29 août 2011 à 19h. Rendez-vous au Stade communal du Val Fassotte.

**Deux modules accessibles :
0-5 km et 5-10 km**

Nous vous proposons sept rendez-vous pour allier votre belle région à vélo et en famille durant l'été :

- 7 balades pour tous types de vélos ; allure modérée et adaptée aux enfants, relief doux, distance : entre 15 km et 20 km.

Participation gratuite !

- Quelques conseils :**
- sport du caduc obligatoire pour tous ;
 - vélo en ordre ;
 - pas d'âge maximum mais chaque enfant doit avoir une bonne maîtrise de la pratique du vélo ;
 - les bénévoles empruntent des routes de campagne courtes à la circulation ;
 - les parents sont responsables du comportement de leurs enfants ;

Petit déjeuner offert aux 150 premiers inscrits.

Inscrivez-vous par internet : www.sportserviers.be
 Rendez-vous dès 9h00 :

VERVIERS :
 Verviers le 24 juillet 2011
 L'Ardenne le 27 août 2011
Elvis RIGUITO
 067/32.52.96 - elvis.riguito@serviers.be

PÉPINSTER :
 Route de Trépoont (près de Pépignil) le 17 juillet 2011
 Pépignil le 7 août 2011
Nathalie LEVEQUE
 067/48.83.00 - n.levaque@pepinster.be

ANDRIMONT - EOLISE :
 11 septembre 2011
Theory HENRY
 087/33.55.80 - asbl.jeunesse-sport@skynet.be

HEVREMONT :
 11 septembre 2011
Dominique DELHEZ
 087/76.04.19 - dominique.delhez@publini.be

XHENDESSE :
 18 septembre 2011
Benoit DAUBY
 067/66.13.78 - b.dauby@herve.be

Depart groupe pour toutes les balades dès 10h00
 Infos : 087/32.52.96
Venez avec votre vélo !

BALADES VÉLO DE L'ÉTÉ

TRÉPOONT 17/07 - VERVIERS 24/07 - L'ARDENNE 27/08
 PÉPINSTER 07/08 - XHENDESSE 18/09 - HEVREMONT 11/09
 ANDRIMONT 11/09 - EOLISE 11/09

www.sportserviers.be
 087 325 296





Une signalétique d'accueil à Dison

En collaboration avec l'intercommunale AQUALIS et avec le soutien du Ministre du Tourisme, P. FURLAN, notre Commune sera bientôt dotée d'une signalétique tout à fait spécifique. Dison sera la première commune de l'arrondissement francophone de Verviers à en disposer avant Jalhay, Malmedy, Spa et Stavelot pour lesquelles les projets sont en cours.

Quelle est l'utilité de ce projet ?

Ce projet rencontre plusieurs objectifs.

Le premier rationalise le positionnement d'une série de panneaux indicateurs. En réduisant leur nombre, en canalisant les flux de transit, en respectant la réglementation, ce premier élément améliore le look général de la commune sur ce plan.

Le deuxième objectif est d'informer. Une signalétique directionnelle spécifique renseignera autant les citoyens disonais que les visiteurs extérieurs sur les ressources de la commune : infrastructures sportives et culturelles, services publics, villages et éléments remarquables de notre patrimoine, ...

Enfin, il s'agira de renforcer l'accueil de tous ceux qui désireront s'arrêter à Dison.

Comment ces objectifs seront-ils atteints ?

Cette signalisation spécifiquement disonaise sera posée sur des mâts de couleur bordeaux, à l'instar des lampadaires qui parcourent le centre de notre Commune. Cette couleur sera également reprise pour les autres éléments du mobilier.

La commune a été divisée en 9 quartiers qui seront spécifiquement renseignés. Au cœur de ceux-ci, des Relais Information Service (RIS) seront posés. Sur lesquels une carte de la commune et du quartier renseignera les principales infrastructures.

Enfin, aux principales entrées de notre Commune des panneaux d'accueil, appelés « effet de porte » seront posés pour accueillir les visiteurs. Pour marquer la spécificité de notre commune, ces portes seront utilisées avec les oiseaux qui rappellent la sculpture du square de la Libération.

Mais l'accueil c'est plus que ça ...

Il ne suffit pas de poser de nouveaux panneaux ou de fleurir les espaces publics pour qu'une commune devienne accueillante. Ca aide mais il en faut davantage.

Il serait en effet regrettable que, comme c'est trop souvent le cas, quelques indécis prennent plaisir à « tagger » ou à briser le mobilier public. Si nous voulons montrer que notre commune a le sens de l'accueil et s'embellit chaque jour d'avantage, chacun d'entre nous doit apprendre à compter sur lui-même et adopter des comportements respectueux des autres.

Un souffle nouveau pour Dison c'est l'affaire de tous ... et de chacun

